

Groupement Inter Académique II

**BEP MAINTENANCE DE VÉHICULES**

**CAP MÉCANICIEN EN MAINTENANCE DE VÉHICULES OPTION A**

**Option : Véhicules particuliers**

**EP1-2**

**COMMUNICATION TECHNIQUE**

**DOSSIER RESSOURCES**

Ces documents sont à rendre en fin d'épreuve

Ce dossier comprend :

- Page 2/5 : Des renseignements sur l'identification du véhicule ainsi qu'une vue en crevée du moteur.
- Page 3 et 4/5 : Les caractéristiques générales.
- Page 5/5 : Le tableau de périodicité des entretiens, une liste de dépistage des pannes d'embrayage, la procédure de contrôle/rectification des sièges de soupape.

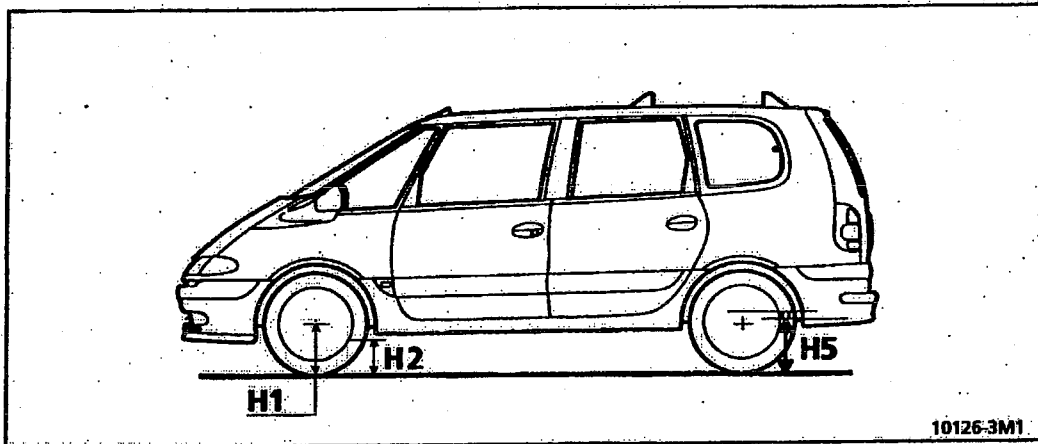
<b>Groupement inter académique II</b>	Session:	2005	Code : 510-25202 R - 500-25205 R
<b>Examen :</b>		<b>BEP MVA – CAP MMVA</b>	
<b>Épreuve :</b>	<b>EP1 Communication technique</b>		<b>2ème partie</b>
<b>RESSOURCES</b>	Date :	Durée : 2h30	Coefficient : CAP 3 - BEP 1,75
			<b>Page 1 sur 3</b>

## VALEURS ET REGLAGES Compensateur de freinage



Seuls les véhicules SANS ABS sont équipés de compensateurs asservis à la charge.

Le contrôle et la charge s'effectuent véhicule en charge ou train arrière comprimé



Type de Pneus	H 5	Pressions de contrôle (BARS)	
		Avant	Arrière
195/65/15	403 ± 2mm	100	53 à 65
205/65/15	413 ± 2mm	100	53 à 65

**ATTENTION:**

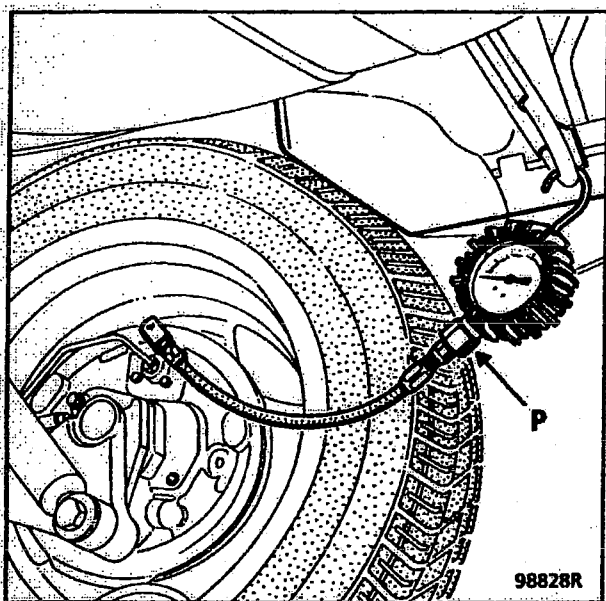
Le contrôle et le réglage du compensateur de freinage doivent être effectués véhicule en charge avec la cote de réglage H. Voir chapitre "07".

**CONTROLE**

Brancher deux manomètres Fre. 244-03 ou Fre. 1085 :

- un à l'avant droit,
- un à l'arrière gauche.

Purger les manomètres par la vis (P).



Procéder de même sur l'autre circuit, soit :

- un à l'avant gauche,
- un à l'arrière droit.

En cas de différence importante (valeurs hors tolérances), procéder au remplacement du compensateur, aucune intervention n'étant autorisée.

Appuyer progressivement sur la pédale de frein jusqu'à l'obtention sur les roues avant de la pression de réglage (voir tableau des valeurs chapitre "07"). Lire alors la pression correspondante sur les roues arrière ; la corriger si nécessaire.

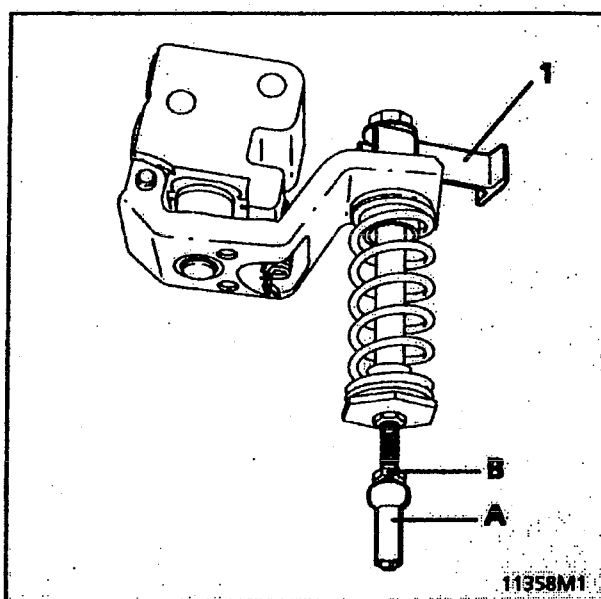
**REPLACEMENT**

Le MPR livre en rechange des compensateurs pré-réglés équipés d'une cale de réglage (1).

Mettre en place le compensateur neuf muni de la cale (1).

Orienter la cale (1) comme ci-dessous.

Reposer le protecteur.



Mettre le véhicule dans les conditions de réglage.

Agir sur l'écrou rotulé (A) pour positionner celui-ci en appui sur la barre de guidage transversale.

Serrer le contre écrou (B).

Déposer la cale (1).

Purger et contrôler le circuit.